**OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ D’UN MONTANT ESTIMATIF**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom de l’employé(e)** | **CIDP** | **Liste de paye** |
|  |  |  |

Ce document a pour but de vous renseigner sur une procédure au moyen de laquelle vos trois premières prestations parentales/de maternité/paternité/d’adoption (équivalant à six semaines) peuvent être estimées et vous être remises sous forme de paiement anticipé. Il n’y a pas de paiement anticipé après les trois premiers paiements

Lorsque vous fournissez vos talons de paiement d’AE ou du RQAP indiquant votre admissibilité et le montant de vos prestations parentales/de maternité/de paternité/d’adoption en vertu de l’AE ou du RQAP, le rapprochement de vos paiements estimatifs anticipés et des paiements qui auraient dû être versés est effectué. S’il y a un paiement en moins ou en trop, votre paiement complémentaire suivant sera rajusté en conséquence.

A votre retour au travail, conformément aux détails de l’entente ou de l’engagement signé, vous devez vous assurer de m’avoir fourni tous les talons de paiements correspondant à la période pour laquelle les prestations ont été payées.

Si vous ne fournissez pas les talons de paiements, un paiement en trop sera calculé et traité comme une dette envers l’État, et recouvré à partir des premiers fonds disponibles.

* J’ai lu ce qui précède et je désire obtenir des paiements anticipés estimatifs  
    
  OU
* J’ai lu ce qui précède et je ne désire pas obtenir des paiements anticipés estimatifs

|  |  |
| --- | --- |
| Signature de l’employé | Date |